

(1)

(N^o 27.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 20 MARS 1861.

Rapport de la Commission de l'Intérieur, chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Budget du Ministère de l'Intérieur, pour l'exercice 1860, un crédit de 25,000 francs, destiné à payer à la dame veuve Dumon, des honoraires dus à feu son mari.

(Voir les N^{os} 178 et 185, session 1859-1860, le N^o 56, session 1860-1861 de la Chambre des Représentants, et le N^o 22 du Sénat.)

Présents : M. D'OMALIUS D'HALLOY, Président; CORBISIER, le Baron SEUTIN, le Baron DE SELYS-LONGCHAMPS, DE BLOCK, DE PITTEURS-HIÉGAERTS, HANSSENS-HAP, et le Baron DE RASSE, Rapporteur.

MESSIEURS,

En 1856, feu M. l'architecte Dumon fut chargé par une commission instituée au Ministère de l'Intérieur, de formuler un projet pour l'établissement d'un palais des beaux-arts sur l'emplacement des Musées : plus tard, le Ministre de l'Intérieur chargea le même architecte d'approprier le palais de la rue Ducale pour le faire servir aux expositions nationales et aux solennités publiques.

M. Dumon ayant réclamé du chef de ses études une somme de 38,000 fr., le Gouvernement trouva ses prétentions exagérées, et l'architecte mourut avant d'avoir pu faire liquider ses honoraires. — Sa veuve s'est adressé de nouveau au Gouvernement, et après examen des deux projets soumis en 1857 et 1858, et qui portaient sur une dépense de 3,800,000 fr., le chiffre demandé primitivement par l'architecte a été réduit de 13,000 fr., il s'agit donc d'allouer une somme de 25,000 francs. La majorité de votre Commission a trouvé cette demande équitable; trois membres se sont abstenus parce que ce chiffre leur a paru exagéré.

En conséquence, votre Commission vous propose l'adoption du Projet de Loi.

Le Président,
D'OMALIUS.

Le Rapporteur,
Baron DE RASSE.